



SciencesPo.

CSO
CNRS



Axes de recherche transversaux

Le CSO s'est fixé pour objectif de développer trois axes de réflexion transversaux aux cinq programmes de recherche qui sont déclinés sur le site Web. Ils portent sur

- Etat et marché
- Organisation et marché
- Organisations et groupes professionnels

Le CSO s'est en effet originellement construit autour de l'étude des grandes formes d'organisation de la société qu'étaient l'administration et l'entreprise. Il a mobilisé, à cette occasion, certaines catégories essentielles de la sociologie qu'il a contribué à enrichir, voir pour certaines, à redéfinir, qu'il s'agisse des notions d'organisation ou de bureaucratie, et plus tard de marché et de profession. Il a nourri par ses travaux une réflexion originale sur l'Etat, le politique et l'action publique. Dans l'avenir, le CSO entend donc poursuivre dans cette tradition, mais, en réagissant à un monde social, économique et politique transformé, il veut également revisiter certaines de ces catégories pour stimuler sous un jour renouvelé la discussion théorique qu'il a menée jusqu'alors.

De tout ce qui précède découle un intérêt renouvelé pour les grandes institutions que sont l'Etat, le marché, la profession et l'organisation. Le CSO, avec d'autres unités de recherche, a contribué à déconstruire l'action de ces institutions – pour saisir la manière dont des formes/opérations sociales plus élémentaires comme l'échange, la relation hiérarchique, le conflit, la négociation ou la coopération confrontent ou rassemblent une pluralité hétérogène d'acteurs, publics et privés, aux ressources variées et inégales, et comment la dynamique de ces confrontations participent à l'établissement de formes de gouvernance elles aussi très diverses. Les programmes de recherche du CSO constituent des terrains particulièrement propices à l'opération analytique de déconstruction de l'action de l'Etat, des marchés ou des professions et ce faisant, à la production de conclusions originales sur les mécanismes et processus sociaux qui contribuent à la transformation historique de ces institutions. On peut y saisir la manière dont de nouveaux collectifs, combinant des modes de régulation privée et publique, se constituent, que ce soit pour désigner des problèmes ou pour en assurer la prise en charge collective.

Malgré tout, ce travail de déconstruction ne peut en rester là. Le CSO souhaite se donner comme programme de recherche collectif pour les années à venir l'opération symétrique consistant à repenser ces institutions pour leurs propriétés spécifiques. En effet, l'entreprise de dilution opérée ces dernières années n'a de sens que si elle permet en retour de mieux comprendre ce que **sont l'Etat, le marché, l'organisation ou les professions** – sans pour autant rechercher une quelconque définition essentialiste de ces institutions. Cette entreprise difficile impose de continuer à adopter une approche résolument empirique en choisissant les cas qui permettent le mieux de saisir les recompositions à l'œuvre. Elle nécessite également, comme l'a toujours fait le CSO, de multiplier les points de vue à la fois historiques et comparatifs. Enfin, elle appelle des mises en perspective des travaux du CSO avec ceux d'autres unités de recherche, permettant de mettre en regard les résultats du CSO, non plus sur les recompositions à l'œuvre, mais bien sur les spécificités des institutions sociales.

C'est la raison pour laquelle, le CSO souhaite se donner un programme de travail rythmé par des temps forts de capitalisation transversale.

Pour présenter ces perspectives de travail, les membres du CSO ont choisi, plutôt que de traiter les différentes institutions une par une, de discuter la façon dont elles s'articulent dans le cadre de problématiques sociales particulières : « Etat et marché » ; « Marché et organisation » ; « Profession et organisation ».

Cette entrée par les articulations permet tout à la fois d'analyser ce qui rapproche ces institutions, mais aussi ce qui les distingue ; elle permet d'observer des recompositions à l'œuvre aux frontières de ces institutions, mais aussi les transformations plus profondes qui touchent ces dernières.

Etat et marché

Les travaux de recherche sur l'Etat menés au CSO, depuis le programme initié en 1964 sur l'administration face au changement, ont contribué à déconstruire l'Etat comme entité fortement intégrée, centralisée et homogène, pour en souligner le caractère à la fois pluriel, étroitement inséré dans des systèmes de relations à l'échelle locale et opérant suivant des modes de régulation croisée avec des représentants d'intérêts organisés. Appliqués à l'analyse des politiques publiques, ces travaux ont permis de dépasser une vision centrée sur les pouvoirs publics, les processus formels de décision ou une vision descendante de l'intervention publique, pour indiquer au contraire la nature éminemment conflictuelle, non linéaire, impliquant de multiples acteurs et de complexes processus de régulation politique. Avec d'autres recherches menées en science politique, ces travaux ont participé, à partir de la décennie 1990, au glissement vers la notion d'action publique, qui entend bien refléter la

nature plurielle des processus de régulation auxquels participent autant des acteurs publics que privés ou associatifs, combinant des instruments traditionnels de l'intervention publique avec des instruments plus inédits.

Dans ce cadre, et depuis plusieurs années maintenant, les recherches menées au CSO se sont plus particulièrement intéressées à la participation des acteurs privés à des formes de régulation qui prolongent, complètent ou suppléent l'intervention publique. Par « privé », on peut entendre à la fois des opérateurs économiques mais aussi des mouvements associatifs et plus largement des intérêts organisés. Les formes de régulation auxquelles ils participent sont importantes à observer car elles contribuent à l'organisation et à la gestion d'activités qui sont susceptibles d'avoir des effets sur des individus ou des groupes qui n'en sont pas directement membres. Autrement dit, elles ne relèvent pas seulement d'une autorégulation, d'un service offert à leurs membres, mais participent bien d'une prise en charge de problèmes publics par des acteurs non étatiques.

Parallèlement, les récents développements en sociologie économique ont contribué à mettre en évidence le rôle de mécanismes institutionnels dans l'organisation des rapports marchands, qu'il s'agisse de règles de droit, de subventions publiques, de normes privées ou encore d'ordres professionnels. Ces résultats mettent en avant non seulement le rôle de l'Etat, ou plus largement d'une action publique, dans l'ordre marchand, mais encore la nécessité de ne plus opposer action économique et action de l'Etat, pour considérer l'extrême labilité d'une action publique qui se compose de l'intervention d'une multitude d'acteurs parmi lesquels interviennent aussi les acteurs économiques.

L'ensemble de ces éléments justifie donc que l'on s'interroge sur les rapports qu'entretiennent les notions d'Etat et de marché et que l'on tente d'en affiner encore les contours et le contenu. Ces rapports peuvent être analysés sous trois angles : le rôle de l'Etat dans l'organisation des rapports marchands ; le marché comme un instrument de mise en œuvre des politiques publiques ; les instruments de régulation non étatiques.

Le rôle de l'Etat dans l'organisation des rapports marchands

De nombreux travaux en sociologie ont souligné le rôle des pouvoirs publics dans le développement ou la structuration des marchés, depuis les travaux décrivant les conditions de création de marchandises fictives, comme le travail, la terre ou la monnaie, jusqu'aux travaux plus récents qui mettent en évidence la façon dont l'Etat américain a progressivement créé une culture commune pour les entreprises en fondant les règles de la concurrence. Dans une optique différente, et s'agissant plus spécifiquement de la France, R. Castel a mis en évidence la manière dont l'Etat a été solidaire de la construction d'un marché du travail. Le récent ouvrage dirigé par J. Levy décrit le

redéploiement des formes d'intervention de l'Etat dans l'économie, d'une action de pilotage de l'économie vers une action de soutien aux marchés.

Ce rôle de l'Etat est particulièrement visible à travers les différents dispositifs sur lesquels il s'appuie pour organiser les marchés des biens et des personnes : le droit, l'encadrement des prix, l'organisation des négociations professionnelles, des règles de concurrence, la protection des consommateurs, la normalisation. Les acteurs économiques s'appuient eux-mêmes très largement sur cette action de l'Etat pour définir leur propre stratégie économique, comme l'a mis en évidence A. Stanziani à propos des marchés de produits alimentaires.

Ces dispositifs peuvent relever d'une démarche réglementaire ou conventionnelle ; ils peuvent par ailleurs être directs ou de nature constitutionnelle. En outre, avec l'avènement d'un quasi-Etat européen, la question des formes d'intervention publique dans la régulation des activités économiques se trouve posée en des termes nouveaux, qu'il s'agisse d'encadrer la libéralisation d'un marché ou de promouvoir des processus de normalisation pour réguler le comportement des acteurs et la circulation des biens et des services. Cette question se pose également à l'échelle internationale puisque, à travers des dispositifs comme le *Codex Alimentarius* ou la norme de responsabilité sociale ISO 26 000, on voit s'exprimer une volonté des Etats de réguler des fonctionnements marchands, en raison de leur capacité à modifier profondément les rapports de force entre les différents ordres de puissance. Ces actions de l'Etat peuvent expliquer, enfin, malgré l'extension et la globalisation des marchés, le maintien de spécificités nationales qu'elles contribuent à préserver (on pense aux marchés sanitaires, universitaires ou agroalimentaires).

L'intervention de l'Etat peut aussi s'envisager sous l'angle de sa contribution à la marchandisation : on entend par là l'organisation de conditions de mise en marché de produits ou de services. Différents travaux autour de la marchandisation du vivant ou de la mort, par exemple, ont souligné ce que la construction d'échanges marchands autour d'objets fortement liés à la personne devait à des mécanismes organisationnels de rapports marchands spécifiques, mais aussi à un cadre législatif particulier. Mais cette marchandisation n'est pas seulement à étudier pour les quasi-marchandises, on doit également l'analyser pour les produits de consommation courante, caractérisés par une forte variabilité biologique, comme dans les cas de la viande ou des fruits et légumes, ou encore pour des œuvres artistiques dont la valeur n'est pas fondée sur une rareté originelle, comme dans le cas de l'art contemporain.

Les travaux comparatifs sur le recrutement mettent également en évidence la manière dont l'employabilité se constitue à l'articulation de pratiques des acteurs du recrutement et de la législation du travail nationale. L'action de régulation de l'Etat se combine alors à l'action des acteurs économiques pour créer les conditions de marchandisation des produits fondées à la fois sur la standardisation et sur la singularisation de ceux-ci.

Les chercheurs du CSO investissent ces questions pour saisir la manière dont les évolutions des règles de droit sur la transformation du contrat de travail, les évolutions de la protection du consommateur, la gestion des risques ou de la sécurité contribuent à façonner les relations marchandes au sein de secteurs spécifiques. L'usage de comparaisons internationales leur permet aussi d'identifier ce que les spécificités de certains marchés du travail ou de biens doivent aux actions publiques qui les encadrent.

L'action publique et la régulation par le marché

Le marché peut être envisagé par l'Etat comme un cadre ou un instrument de mise en œuvre de politiques publiques. Il s'agit alors d'organiser les rapports des acteurs au sein d'un secteur en équipant les liens marchands qu'ils nouent entre eux. C'est le cas, par exemple, des politiques publiques autour de la musique ancienne, qui ne relèvent pas d'un subventionnement direct à l'endroit des artistes, mais qui passent plus par des séries d'instruments, tels que la législation autour de l'intermittence ou l'organisation de l'accès aux subventions, comme l'ont montré les travaux de P. François.

L'Etat peut aussi chercher à s'appuyer sur le marché pour contrôler une profession, comme on l'observe à propos des universitaires en Grande-Bretagne, ou pour contrôler des activités qu'il juge complexes, comme l'illustre le marché des droits à polluer en matière de réglementation environnementale. Le recours au marché est perçu comme plus souple, moins contraignant ; il offre aussi la possibilité de déléguer aux acteurs de ce marché le soin de mettre au point leurs propres références, en fonction d'une expertise qu'ils sont seuls à détenir, ou de trouver les moyens de s'adapter à de nouveaux objectifs.

Enfin, de nombreux projets d'infrastructure, projets d'aménagement, voire grands événements, adoptent aujourd'hui une forme marchande, qui allie objectifs publics et instruments privés. Il s'agit d'opérer une délégation à des acteurs ou des instruments privés, dans un souci de plus grande efficacité, transparence et responsabilité. Toutefois, les recherches montrent que ces objectifs sont loin d'être toujours atteints, mettant alors en évidence des défaillances de la puissance publique dans le contrôle des activités déléguées.

Si les acteurs économiques peuvent agir sur délégation de la puissance publique, ils peuvent également, de leur propre initiative, chercher à réguler leur activité en contribuant à la production de normes et de standards. Les travaux sur la normalisation ont ainsi souligné que celle-ci pouvait être considérée comme un instrument de l'action publique supposant une implication spécifique des acteurs économiques (entreprises, agences de normalisation) et des intérêts organisés. A la différence de la régulation publique, la normalisation – instrument de régulation endogène - fait l'objet d'une élaboration de règles par consensus, impliquant souvent les parties intéressées, et d'une

application volontaire. Les normes peuvent emboîter le pas de la régulation publique, pour rendre les règles publiques applicables ou pallier leurs insuffisances. Mais les normes peuvent aussi anticiper sur une régulation publique, voire s'en démarquer purement et simplement. Et il arrive que les acteurs dominants d'un secteur donné fassent émerger ce que les économistes appellent un standard *de facto*, c'est-à-dire l'adoption progressive d'une option présente sur le marché, que la régulation publique vient ensuite entériner. Par conséquent, la participation d'acteurs privés à la régulation d'activités qui sont susceptibles d'avoir des effets collectifs sur des individus ou des groupes qui ne participent pas directement à cette activité, ne se fait pas toujours dans un cadre réglementaire.

Enfin, le contexte très spécifique de la globalisation des marchés donne à voir des situations dans lesquelles les marchés, voire les acteurs économiques, peuvent échapper à certaines régulations publiques nationales, notamment lorsqu'ils délocalisent des activités économiques. Symétriquement, l'organisation en réseau ou la globalisation des entreprises peut aussi devenir un vecteur pour l'importation de certaines formes de régulations nationales au plan international, comme c'est le cas à travers la responsabilité sociale des entreprises ou dans le domaine des services de l'eau.

L'étude et l'analyse de ces interfaces entre acteurs étatiques et acteurs du marché dans la régulation de activités publiques et privés font l'objet de réflexions croisées entre les chercheurs du CSO qui rencontrent ces phénomènes sur des secteurs et des objets divers, afin de parvenir à produire des conclusions plus générales sur ces processus.

Les transformations de l'Etat

Au-delà des recompositions de l'action publique, c'est bien la question des transformations de l'Etat qui est en jeu. A partir de l'analyse de situations interstitielles où s'articulent normes privées et régulation publique, à partir aussi de l'intervention croissante d'acteurs issus de la société civile, on peut observer l'évolution vers un Etat régulateur aux capacités d'intervention renouvelées, qu'il s'agisse des instruments qu'il emploie, des procédures qu'il introduit, des arbitrages et des missions qu'il délègue, des savoirs sur lesquels il s'appuie ou de la légitimité qu'il revendique pour agir. Certes, ces entrées n'épuisent pas l'ensemble des transformations de l'Etat, mais elles abordent certaines de ses dimensions constitutives.

Le développement durable, les politiques de santé et la gestion des risques fournissent de bons objets d'analyse pour cette problématique, dans la mesure notamment où des normes privées remplacent progressivement des règles publiques, dans un souci d'efficacité, d'efficience ou de démocratie. Il s'agit alors à la fois de comprendre comment l'Etat transforme ses capacités d'intervention, mais également comment les entreprises s'organisent et se coordonnent pour produire de nouveaux savoirs destinés à fonder des procédures, des référentiels et des normes. L'équipe du CSO cherche à comprendre la manière dont des acteurs intermédiaires, tels que les agences de normalisation ou les organismes certificateurs, contribuent, à travers l'organisation de la concertation autour des normes ou de leur mise en application, à légitimer certaines options du marché, à désigner

des principes de représentativité au sein des acteurs d'un secteur, ou à pallier certaines défaillances de l'action publique.

Il convient également de considérer l'intervention d'acteurs issus de la société civile, qui se regroupent pour faire valoir une expertise spécifique dans des mécanismes de décision publique : les associations de citoyens, de riverains, de malades, de consommateurs, de victimes, de défense interviennent de plus en plus, non seulement pour représenter au sein de ces processus décisionnels des minorités absentes ou mal équipées pour se faire entendre, mais aussi pour faire valoir une expertise contradictoire et légitime.

Les travaux sur cette question mettent en évidence la capacité de ces collectifs à produire cette expertise, mais aussi à la rendre opératoire pour redéfinir les mécanismes de l'action publique, vers des formes de démocratie technique qui renouvellent en retour les institutions de l'Etat.

Dans la vision d'un Etat régulateur, les normes privées comme les instruments marchands ont donc vocation à remplacer, du moins à compléter très largement, les règles et instruments traditionnels d'action publique. Cela n'implique pas que l'Etat se retire mais qu'il se transforme dans ses capacités d'intervention, d'un Etat de type *command and control* vers un Etat qui fixe des objectifs, assure le contrôle et la surveillance, définit des protocoles, encadre les échanges, mais n'intervient plus directement. Cette transformation de l'Etat passe également par l'organisation de formes de débats publics renouvelées qui deviennent des préalables indispensables à l'action publique : à la fois pour assurer le caractère démocratique et équitable des décisions qui y sont prises mais également pour orchestrer les différentes formes de prise en charge des problèmes par les divers acteurs de cette action publique redéfinie (collectifs associatifs, acteurs économiques, agences indépendantes). Cette évolution n'est pas anodine car elle renvoie à une transformation profonde des capacités d'intervention, mais aussi du rôle de l'Etat, dans l'organisation de la vie économique et sociale.

Cette évolution permet, enfin, de réfléchir aux types de connaissances mobilisées dans la production de règles : savoir scientifique, savoir technique, expérience, savoir profane. Elle permet aussi d'étudier les mécanismes de leur formation, les procédures employées pour les élaborer, les modalités de leur légitimation (vote, consensus), les principes de représentativité qui les sous-tendent ainsi que les tensions suscitées par la rencontre entre des logiques économiques et marchandes et des normes de protection du bien-être collectif et individuel. Ces questions sont importantes dans un contexte où le thème de l'expertise fait l'objet de multiples réflexions. Il apparaît alors que celle-ci revêt des formes très différentes suivant le type de dispositif dans lequel elle s'insère.

Tous ces éléments convergent pour suggérer des **recompositions profondes à l'œuvre dans la place, le rôle et les capacités d'intervention de l'Etat**. En même temps, ce dernier conserve des capacités d'encadrement et de régulation qui le distinguent des autres formes d'organisation sociale. Il ne se dissout pas dans des formes marchandes pas plus qu'il ne se réduit à une simple instance de pilotage. A travers la perpétuation d'un style technocratique de décision, le monopole (ou quasi-

monopole) de la gestion de certaines activités, « l'institutionnalisation de l'action collective » ou la conception de « politiques constitutives », l'Etat conserve une capacité d'organisation de la société qui ne lui est pas contestée. Dans l'analyse des transformations de l'action publique, qu'il s'agisse de l'affaiblissement des frontières entre public et privé ou de la montée en puissance d'acteurs de la société civile, **l'enjeu est bien de saisir tant ce qui résiste dans l'Etat que ce qui le transforme.**

Organisation et marché

Au cours des dernières décennies, l'approche sociologique des activités économiques s'est notamment déployée sur deux formes de réalité que le sens commun, mais aussi les sciences sociales, ont longtemps opposé : le marché et l'organisation. D'abord indépendants les uns des autres, les travaux consacrés à ces deux objets ont connu des mouvements symétriques qui les ont portés, sinon à se confondre, du moins à se croiser. D'un côté, et contre la vulgate néo-classique, les sociologues se sont attachés à montrer que le marché n'est pas un mode d'organisation des échanges qui s'établirait naturellement, lorsque aucune institution sociale ne viendrait les prendre en charge ; tout au contraire, le marché, pour exister, est toujours adossé à des formes d'organisation (éventuellement informelles) stables et structurées. L'un des principaux résultats de la sociologie des marchés est ainsi de montrer que *le marché est organisé*. D'un autre côté, en soulignant l'écart entre la structure formelle des organisations et les jeux d'acteurs qui en assuraient la cohésion toujours précaire, la sociologie des organisations a été progressivement portée à mettre au cœur de son objet l'ensemble des échanges qui, derrière les règles et les hiérarchies apparentes, fondent la stabilité des phénomènes organisationnels. **Les travaux fondateurs du CSO ont notamment montré que l'organisation, en s'adossant au tissage continu d'ordres locaux, est un système d'échanges.**

Les déplacements symétriques engendrés par les travaux sur ces deux objets, que ce soit au CSO ou ailleurs, ont donc provoqué le rapprochement de leurs perspectives, au point que la pertinence de ces catégories de marché et d'organisation a progressivement été remise en cause. Une position consensuelle et implicite a pu sembler ainsi se faire jour, repérable dans l'absence d'interrogations sur la spécificité du fait organisationnel et dans l'escamotage de la question de la caractérisation du marché comme forme spécifique d'organisation des échanges. Cette position comprend deux volets. Méthodologiquement, la sociologie n'aurait pas besoin d'outils spécifiques pour saisir l'une ou l'autre de ces réalités : qu'il s'agisse du protocole d'enquête à mettre en œuvre pour les décrire (entretiens organisationnels ou analyse des réseaux, par exemple) ou du système conceptuel nécessaire pour les analyser (système d'acteurs, ordre local, réseaux socio-techniques), le sociologue des organisations et le sociologue des marchés partageraient une même boîte à outils. Ensuite, suivant une hypothèse ontologique, il n'existerait pas de différences de nature entre les phénomènes organisationnels et

marchands, et le monde social se décrirait comme l'agencement continu et solidaire d'ordres locaux ou, pour reprendre l'expression de T. Shinn, comme un tissu sans couture.

Le CSO a apporté une contribution significative à ces mouvements croisés. S'il faut prendre acte des acquis de ce travail de déconstruction microsociologique, il paraît aujourd'hui nécessaire de dessiner un programme de recherche qui en prendrait le relais : si l'on admet que le monde social se tisse des interactions qui le portent, les formes que prennent ces interactions sont-elles pour autant aléatoires, inconstantes, et se confondent-elles dans une morphologie indistincte – qu'on la nomme système d'action concret, ordre local, réseau, etc. ? On peut au contraire poser comme hypothèse que la stabilité de ces interactions institue des formes singulières que l'on peut caractériser, pour certaines, comme des marchés et des organisations. **Se trouve ainsi soulevée, et sans négliger les apports des travaux de déconstruction, la question de l'organisation, du marché, de leur caractérisation et des rapports entre ces deux formes qui viennent structurer la morphologie des activités économiques.**

Caractérisation du fait organisationnel

Lorsqu'il se demande si l'organisation peut encore être un outil pour le sociologue – ou même un objet pertinent sur son agenda – J.-C. Thoenig souligne l'une des caractéristiques du fait organisationnel, dont la description des systèmes d'action ne rend compte qu'imparfaitement : plus que d'autres formes sociales, l'organisation est une forme *intégrée* – et ce sont les mécanismes de cette intégration qui doivent, selon lui, être au cœur de la sociologie des organisations. Dès lors, deux questions se posent. **Que désigne-t-on lorsqu'on dit d'une forme sociale qu'elle est intégrée ? Quels sont les ressorts de cette intégration ?**

Une première manière de répondre à ces deux questions consiste à aborder les phénomènes organisationnels sous un angle *longitudinal*, en repérant les différentes phases de la trajectoire d'une organisation et en se concentrant plus particulièrement sur les mouvements d'intégration – ou de relâchement. L'étude des ensembles de musique ancienne permet ainsi de montrer comment, au gré du positionnement de ces organisations sur le marché des concerts et sur celui des subventions, au gré aussi de l'évolution de carrière du directeur musical, les ensembles adoptent des formes plus ou moins intégrées. L'étude longitudinale de laboratoires d'électronique menée par Julien Barrier permet de repérer les mécanismes qui président aux fluctuations de la cohésion des collectifs scientifiques. L'attention portée aux dynamiques d'intégration et de relâchement des organisations permet, par ailleurs, de soulever une autre question : comment l'organisation parvient-elle à se constituer en capitalisant ses expériences passées et en se projetant dans un avenir souhaité ? Là encore, une perspective longitudinale permet de dégager les conditions de possibilité et les modalités de ce mouvement, en reprenant l'analyse des processus de décision et en se demandant comment la composition des interactions des parties de l'organisation dessine le passage de la tactique à la stratégie.

Une deuxième manière d'aborder les questions de l'intégration consiste à reprendre le débat, engagé depuis plus d'un siècle, sur le rôle des organisations dans la régulation des activités humaines. La sociologie classique avait associé leur développement à la montée en puissance des pratiques administratives, indissociables du système hiérarchique et de la formalisation bureaucratique. Les théoriciens de l'économie y ont vu un espace de coordination soustrait au jeu du marché et à la sanction instantanée des résultats. Dans les deux cas, la bureaucratie naguère, la grande entreprise récemment incarnaient la forme moderne de l'organisation. Ces thèses ont été remises en question par les tenants des « nouvelles formes du capitalisme » annonçant la primauté des réseaux et de la « cité par projet ». Or, plusieurs éléments laissent entrevoir un « retour » des organisations. Ainsi, les exigences de performance – véhiculées par la confrontation des économies et des sociétés, par les standards internationaux de management (public et privé) – remettent en selle le projet de *rationalisation* naguère porté par la bureaucratie. Ce phénomène touche notamment les services publics qui ont été « construits en organisations » (pour reprendre l'expression de N. Brunsson et K. Sahlin-Andersson, que l'on pense aux hôpitaux, aux tribunaux ou aux universités), mais sont aussi observables dans les espaces productifs marchands où l'usage des technologies tirées de l'informatique – telles que les bases de données intégrées – compte beaucoup dans « l'équipement » de ce processus. Grâce à elles, en effet, des systèmes complexes en viennent à se muer en espaces unifiés d'action et de coopération – autrement dit, en organisations.

Une troisième manière de mettre en évidence la nature et les modalités de l'intégration des formes organisationnelles consiste à soulever ces questions à l'échelle géographique où se déploie désormais l'activité des firmes. Il s'agit alors de repérer ce que l'inscription géographique paradoxale de l'activité économique – à la fois fortement marquée par les dynamiques locales, comme le montrent les travaux sur les districts industriels, et transcendant bien souvent les cadres stato-nationaux – engendre comme mécanismes spécifiques d'intégration. Les nouvelles architectures industrielles qui se dessinent à la faveur de l'internationalisation des firmes sont particulièrement propices à l'exploration de nouveaux questionnements. Elles posent, en effet, la question des nouvelles formes de coordination et d'intégration qui se développent au sein des firmes dans le contexte de la globalisation. Certes, de prime abord, le reflux de l'entreprise intégrée et l'essor de la forme réticulaire semblent accréditer l'idée que la firme, tendanciellement réduite à des « nœuds de contrats », serait envahie par le modèle du marché. Mais les spécialistes de la mondialisation font objection. D'abord parce que l'inscription territoriale de l'activité reste décisive : P. Veltz a décrit une « économie d'archipel », caractérisée par la redistribution horizontale de l'activité au profit des métropoles économiques qui cumulent les externalités techniques, économiques et humaines. A. Saxenian a souligné que la clé de la compétitivité résidait plus que jamais dans l'intensité des échanges horizontaux – dans la firme, entre les firmes et avec les autres acteurs de l'innovation (universités, centres de recherche...). Ensuite parce que les réseaux de la nouvelle économie distribuée sont tout sauf des espaces banals d'échange, régis seulement par le contrat : F. Mariotti n'est pas loin de décrire le partenariat industriel comme un lieu d'émergence de nouvelles formes

hiérarchiques, au point d'affirmer que le cœur de métier des grands donneurs d'ordre s'identifierait désormais à leur « compétence politique » (soit à leur capacité à coordonner et à contrôler le réseau). Tout récemment encore, S. Berger a démontré que ni les externalisations, ni les délocalisations ne sont appelées à faire partout référence, ne serait-ce que du fait de la nécessité de préserver les « boucles d'apprentissage » dans les systèmes d'échange.

Aussi, bien des questions restent posées à propos de ces nouvelles formes d'intégration et de gouvernance. L'une des questions cruciales est évidemment la montée en puissance des actionnaires face aux dirigeants, et ses effets potentiellement déstabilisateurs sur la forme, sur la stabilité et sur la légitimité des organisations. De même, la forme institutionnelle du *groupe de sociétés* (où la maison mère contrôle une myriade de filiales) doit être vue comme problématique : devenus hégémoniques, les groupes sont en effet des structures opportunistes, susceptibles d'évoluer selon les circonstances entre des formes de contrôle opposées, depuis la relation capitaliste classique jusqu'à l'intégration hiérarchique pure et simple. Autre problème récemment abordé au CSO : la confrontation des entreprises occidentales aux « économies émergentes » (notamment asiatiques) est loin d'avoir déjà fait la preuve de ses vertus institutionnelles. En Chine, par exemple, les *joint-ventures* qui lient des investisseurs européens et asiatiques suscitent des structures hybrides et instables, car l'accès au marché pèse bien plus lourd que la performance, de sorte que la qualité des organisations se trouve objectivement sacrifiée. Derrière cette situation, peut-être provisoire, surgit en tout cas l'enjeu décisif – et particulièrement incertain – de la transférabilité et de la variabilité de la notion même d'organisation d'une partie du globe à une autre.

C'est donc en déclinant ces différents ressorts de l'intégration que **les chercheurs du CSO proposent de repenser la question de l'organisation et s'efforcent de caractériser cette première forme de structuration des activités économiques.**

Caractérisation du marché

Si la question de l'intégration peut se placer au cœur de la réflexion sur les organisations, c'est aussi parce que son vis-à-vis, le marché, est le plus souvent abordé comme une forme plus labile, moins intégrée, en un mot, selon l'expression de M. Weber, comme une structure amorphe. Les travaux de sociologie économique – sans, le plus souvent, se risquer à la caractériser – se sont pourtant attachés à montrer que la forme marchande, certes moins intégrée que l'organisation, est cependant stable. Pour N. Fligstein, par exemple, c'est la stabilité des acteurs, de leur position relative et de leurs relations qui permet de dire que l'on passe d'échanges ponctuels à un « marché stabilisé » lequel, selon lui, peut se décrire comme un champ. Deux questions implicites parcourent ainsi la sociologie des marchés et peuvent avec profit être mises au cœur de l'enquête sociologique sur les marchés concrets : si l'on admet que les interactions marchandes ne sont ni aléatoires, ni amnésiques, on peut alors s'attacher à repérer les formes spécifiques que dessine cette stabilité – et **progresser ainsi**

dans la spécification de ce que peut être un marché, quitte à abandonner cette catégorie pour ce qu'elle aurait de trop lâche et lui préférer d'autres notions, plus maniables ou plus singulières.

Cela dit, caractériser les formes du marché n'est en rien suffisant : il faut repérer le ciment de leur stabilité pour comprendre en quoi les mécanismes qui la fondent sont susceptibles d'être qualitativement distincts, pour une part au moins, de ceux qu'on voit à l'œuvre au sein des organisations. Les travaux sur les équipements du marché et sur les réseaux d'intermédiaires qui les supportent peuvent ainsi se comprendre comme des mécanismes permettant d'assurer cette stabilité. Ils contribuent à éclairer la morphologie des marchés qu'ils outillent. La cartographie de ces équipements doit être enrichie par des interrogations sur ce que peuvent être les fondements de leur efficacité. Comment comprendre, par exemple, que les marques fonctionnent comme des repères efficaces pour les acteurs qui tentent de se repérer dans la diversité de l'offre disponible sur un marché ? Comment expliquer que les agences de certification se voient reconnaître par ces acteurs épars l'autorité de distinguer, au sein des acteurs économiques, ceux qui peuvent être labellisés de ceux qui ne le peuvent pas ? Parce que ces équipements fonctionnent comme des guides susceptibles de réduire l'incertitude, de faciliter les échanges et de structurer, en la stabilisant, la concurrence, l'interrogation sur les fondements de leur efficacité – question proprement sociologique d'une importance cruciale - permet de saisir ce qui fonde l'inertie de ces « structures amorphes ». Les travaux en cours sur la création de normes en matière de commerce éthique, de développement des mécanismes d'accréditation des formations de management, ou sur le rôle et le fonctionnement des agences de certification de médicaments viendront abonder ces réflexions.

On voit d'ailleurs comment ces interrogations croisent certaines des plus anciennes questions de la discipline. Articulée dans des termes durkheimiens, la question des marques pourrait en effet s'énoncer ainsi : comment comprendre que des acteurs (économiques, en l'occurrence) partagent les mêmes catégories de pensée collective (les marques, dans notre exemple) ? On voit également ce qu'une perspective longitudinale peut avoir de pertinent pour soulever ces questions : en reconstituant l'histoire de certains de ces équipements – labels, marques, certifications – on peut faire l'hypothèse que se feront jour des moments où ces équipements, inutilisés tout d'abord, seront progressivement adoptés au point de s'imposer comme des catégories *a priori*.

L'enquête sur les ressorts de la stabilité des formes marchandes ne doit cependant pas faire oublier ce que ces formes peuvent devoir aux caractéristiques du produit – biens, services, travail – qui y circulent. L'une des démarches les plus heuristiques de la sociologie française des marchés, au cours de ces dernières années, a été de transposer les outils mobilisés pour rendre compte de marchés fort divers. En démultipliant les points de comparaison et en rendant possibles des rapprochements inattendus, cette démarche a sans nul doute produit des résultats féconds.

Les travaux sur les marchés des produits (agricoles notamment) et sur les marchés du travail (des musiciens, des critiques d'art, des universitaires...) qui sont menés au CSO permettront de continuer à enrichir ces comparaisons. **Mais il convient parallèlement de ne pas négliger ce qui, dans la forme même des marchés et dans leur mécanisme, peut être dû à la spécificité des objets qui s'y échangent.** L'équipe du CSO propose, par conséquent, de retenir la même méthode de comparaison systématique non plus pour généraliser certains résultats mais, au contraire, pour repérer ce que l'objet fait au marché qui assure sa circulation.

Les rapports entre marché et organisation

La question des rapports entre organisation et marché a souvent été abordée sous l'angle essentiellement conceptuel de l'opposition, ou au moins de la mise en contraste, des formes que peut prendre l'activité économique et des ressorts qui fondent leur (relative) stabilité. On peut aussi aborder cette question des rapports organisation/marché en renouant avec une autre interrogation classique de la sociologie économique : certaines formes organisationnelles entretiennent-elles des rapports privilégiés avec certaines formes marchandes ? Cette question est au cœur des courants de la sociologie des organisations que sont la contingence structurelle ou l'analyse écologique des organisations. Les critiques qui leur furent adressées soulignaient le caractère mécanique (qui souvent renvoyait aux méthodes statistiques utilisées) et fonctionnaliste des constats, soulignant l'adéquation de certaines caractéristiques marchandes et de certaines formes organisationnelles. L'interrogation sur les formes que peuvent prendre marchés et organisations que nous avons esquissée jusqu'ici doit permettre de soulever cette question sans renouer avec certains de ces travers : en affinant la compréhension de la nature et de la genèse des formes marchandes et organisationnelles, tout d'abord, et en précisant ensuite les mécanismes qui sont susceptibles d'expliquer comment certaines formes marchandes peuvent progressivement modeler des organisations.

Au sein du CSO, cette interrogation a été soulevée de manière privilégiée dans le cas des marchés du travail – et plus précisément encore à travers l'analyse des carrières comme moyen de saisir les enjeux spécifiques liés à la circulation sur un marché du travail.

Cette analyse a longtemps été dominée par l'étude des carrières organisationnelles lues à partir de la segmentation des marchés du travail (primaires/secondaires) et surtout des formes de marchés internes. Cette lecture, qui fait des entreprises le lieu de structuration déterminant des trajectoires individuelles, est aujourd'hui remise en cause par la nouvelle théorie des carrières qui annonce la fin des carrières organisationnelles du fait de la décroissance des emplois à durée indéterminée, et l'avènement des carrières « nomades » et des « nouveaux professionnels ». Les carrières ne seraient plus structurées par les firmes et verticales mais construites par les acteurs et horizontales et, par conséquent, subjectives.

Pour mieux saisir la spécificité des marchés du travail et leurs évolutions, l'équipe du CSO propose de ne pas reproduire ces oppositions mais de renouer avec la sociologie interactionniste et de combiner, à la manière de E. Hughes et de H. Becker, carrières organisationnelles et carrières subjectives. En effet, les carrières organisationnelles sont encore le mode privilégié de gestion des personnes et des emplois dans de nombreux secteurs d'activité. Par ailleurs, même quand les organisations définissent principalement les trajectoires, elles n'excluent jamais les phénomènes de construction de carrières individuelles de la part des acteurs. Enfin, les individus dont les trajectoires correspondent à ce que l'on appelle des carrières nomades ou à port folio sont également insérés dans des mécanismes structurés, régulés, dont il faut rendre compte si l'on veut comprendre comment se développent leurs cheminements professionnels. L'analyse des transformations dans le temps de ces jeux complexes entre trajectoires individuelles et carrières organisationnelles permettra de mieux appréhender leur combinatoire. C'est notamment un des objectifs du projet ANR sur les universitaires français (« Trajectoires universitaires et évolution des carrières », 2007-2010).

De nombreux travaux se frottent aussi à la question de la gestion des carrières et des personnes dans des structures hiérarchiques de nature diverse (entreprises, administrations, associations...). Ils constatent alors la grande diversité des modes de recrutement, des relations et des formes d'emploi, des modes d'allocation des tâches et des personnes, etc. **Le programme de recherche du CSO a donc pour ambition** de saisir, décrire et analyser les articulations observables entre ces différents éléments afin **de poursuivre la réflexion sur les formes d'organisation et les formes du marché du travail, et sur la manière dont les unes et les autres s'agencent.** En effet, les formes d'organisation du travail (en terme d'allocation des tâches et de structuration des systèmes de production, de contrôle de l'exécution du travail, de modalités d'intégration entre les individus producteurs) sont trop souvent étudiées indépendamment des formes du marché du travail (dispositifs d'appariement de l'offre et de la demande de travail, interactions qui mettent en concurrence demandeurs et offreurs d'emploi, relation d'emploi qui lie les deux parties, rapport d'échange entre un employeur et un employé).

Des confrontations systématiques entre différents modes d'agencement, sur un même secteur d'activité, de manière synchronique ou diachronique, ou entre des secteurs différents, permettent d'explorer les modalités et les formes d'adéquation potentielles entre les marchés du travail et les organisations qui y interviennent.

La plupart des travaux consacrés aujourd'hui aux professions constituées (avocats, médecins, universitaires) concluent que celles-ci sont confrontées à des évolutions qui conduisent au déclin du pouvoir professionnel, voire qui détruisent la figure du professionnel.

Les travaux que le CSO a engagés depuis plusieurs années sur les secteurs de la santé, de la justice et de l'enseignement supérieur, font très largement écho aux développements récents de la sociologie des professions, et constatent eux aussi que les groupes décrits comme des idéaux-types de professions (médecins, avocats, magistrats,...) vivent aujourd'hui des transformations importantes et communes, qui sont emblématiques des évolutions qui affectent plus généralement les groupes professionnels (musiciens, critiques d'art, médiateurs sociaux...). Toutefois, une première confrontation rapide des résultats empiriques produits par ces travaux montrent tout l'intérêt qu'il y aurait à s'engager dans une comparaison plus systématique, plus fine, et à visée plus analytique, autour de trois questions centrales : **la diversité des formes que prennent les groupes professionnels ; la reconfiguration de l'exercice du pouvoir par et au sein de ces groupes ; les transformations de la relation organisation/profession.**

Diversité des formes d'existence des groupes professionnels et relativisation de leurs spécificités

La tradition sociologique s'est longtemps intéressée aux groupes professionnels (que l'on entendra ici, dans un sens délibérément générique, comme l'ensemble des acteurs sociaux qui exercent une même activité rémunérée et partagent un même savoir-faire) dont le marché du travail était fermé : les *professions* au sens anglo-saxon du terme. Ces marchés du travail se caractérisent notamment par une auto-régulation du groupe professionnel, un contrôle de la formation et de la démographie par les membres du groupe, une définition formelle des principes concurrentiels et des formes de carrière au sein du groupe, une reconnaissance légale sous la forme d'un permis d'exercer (*License*) et d'un mandat collectif (*mandate*), un contrôle par les professionnels de la production normative qui définit leur missions, devoirs et obligations et régule leurs relations, etc. Or, cette forme de marché du travail, qui concerne classiquement les avocats et les médecins, dans une moindre mesure les universitaires et certaines professions libérales, demeure particulière ; il n'y a aucune raison de poser comme hypothèse que *tous* les groupes professionnels ont vocation à l'adopter, voire désirent simplement s'y conformer. Dans le secteur social, par exemple, on assiste à l'émergence de pratiques qui, bien que côtoyant des professions au sens anglo-saxon, quand elles ne sont pas mises à leur service, sont le fait d'acteurs émergents qui ni ne peuvent, ni ne souhaitent, adopter une telle forme d'autorégulation. Tel est le cas des médiateurs sociaux étudiés par F. Barthélémy, qui sont des agents

recrutés en fonction de leur proximité avec les publics qui constituent la cible de leur intervention. De la même manière, les intervenants en toxicomanie ou les musiciens forment des groupes professionnels au sens que nous venons de donner, mais ils n'ont jamais tenté, en France, de s'organiser sur le modèle de la profession au sens anglo-saxon. Leur marché du travail obéit à des formes récurrentes et stabilisées, mais distinctes en tout point d'un marché du travail fermé.

Souligner que les formes adoptées par les groupes professionnels peuvent être hétérogènes et que, par conséquent, le cas de la profession, au sens anglo-saxon, ne constitue jamais qu'un cas particulier, revient à dessiner un programme de recherche dans lequel l'interrogation sur les professions établies peut se comprendre comme un cas parmi d'autres dans l'étude des marchés du travail. Il convient alors de dégager, à côté du cas du marché du travail fermé, les différentes formes typiques d'agencement et d'organisation des marchés du travail ; il s'agit également de comprendre à quelles conditions et suivant quelles modalités un groupe professionnel peut tenter de s'organiser sous la forme d'une profession établie, et à quelles conditions il ne le fait pas. **Il convient de saisir en même temps l'hétérogénéité des formes d'existence des groupes professionnels, les raisons qui fondent cette diversité et les mécanismes et les stratégies qui la font advenir.**

Saisir ces formes suppose d'éprouver les degrés de solidité et de stabilité de ces « groupes ». On pourra ainsi distinguer : les situations où des acteurs se trouvent « objectivement » dans une situation similaire et peuvent être assimilés à un segment de marché homogène (par exemple, celui des post-docs sur le marché du travail universitaire) sans qu'ils s'engagent pour autant dans des actions collectives ou qu'ils n'aient même le sentiment d'appartenir à un groupe ; les situations – mentionnées plus haut – où des acteurs développent une identité collective mais ne cherchent pas à atteindre le modèle de la profession établie ; et les situations où des acteurs sont ou revendiquent le fait d'être ou de devenir une profession.

Mais saisir les formes d'existence des groupes professionnels suppose aussi de s'interroger sur les déplacements de frontières, sur les jeux de concurrence, sur l'émergence, la redéfinition ou la disparition de segment, au sein des professions ou des groupes professionnels eux-mêmes.

Enfin, saisir ces formes suppose de ne pas les penser isolément, mais de comprendre dans quelle mesure elles sont influencées par les interrelations entre groupes professionnels, mais aussi par les interactions qu'ils entretiennent avec leurs usagers ou leurs clients, et par l'action des acteurs ou des instances susceptibles de formater ou de définir leurs activités. Bref, il faut penser ces formes au sein d'une écologie des professions.

Les recompositions du pouvoir professionnel

Il est aujourd'hui courant, en France comme à l'étranger, de parler de la crise des professions. Magistrats, avocats et médecins, etc., ces activités, cœur de cible de la sociologie

des professions perdraient donc les caractéristiques qui en faisaient des groupes spécifiques, constitués notamment autour de la maîtrise de savoirs et de savoir-faire ésotériques. Plus précisément, deux mutations les affecteraient.

Premièrement, on assisterait à une remise en cause du monopole de leur expertise. Cette conclusion s'appuie sur le fait que, sous les effets conjugués de la massification, d'une part, et de l'accès plus aisé à la connaissance et au savoir d'une portion toujours plus large de la société, d'autre part, l'expertise de certains professionnels est régulièrement remise en cause, voire concurrencée. Des « profanes » prétendent produire eux-mêmes des connaissances concurrentes ou bien révèlent les failles des activités professionnelles, montrant les limites de leur expertise.

Deuxièmement, il se produirait une mutation du contenu et de l'exercice des activités professionnelles qui les transformerait en activité ordinaire et ferait du professionnel un travailleur comme les autres. Trois évolutions des activités professionnelles sont alors mises en avant pour justifier un tel diagnostic.

Tout d'abord, les processus de spécialisation qui conduisent à une division du travail, différentes tâches d'une même activité relevant dorénavant d'acteurs distincts, là où auparavant un seul en assurait intégralement la réalisation ; ces tâches se trouvent désormais réparties entre plusieurs intervenants qui sont mis en situation d'interdépendance. On assiste ainsi, par exemple, à une répartition plus affirmée des tâches d'enseignement et de recherche entre les universitaires, ainsi qu'à une spécialisation à l'intérieur de ces différentes activités. Des changements semblables traversent le monde médical : l'informatisation des données relatives aux patients préfigure la mise en place d'une « chaîne de soins » intégrée, là où prévalait jusqu'alors l'expertise inaliénable des médecins. Cette division du travail, liée à une hyper-spécialisation, remettrait en cause l'homogénéité du savoir et des savoir-faire revendiquée par un groupe professionnel.

On observe, ensuite, des formes de standardisation et de rationalisation qui encadrent les comportements par des procédures ou des normes, plutôt que de laisser à chaque professionnel la maîtrise individuelle de son expertise. Les Tribunaux de Grande Instance généralisent ainsi le « traitement en temps réel » de la procédure pénale : cela affecte la séparation traditionnelle entre les fonctions respectives de la police, des magistrats du Siège et du Parquet. Ces évolutions sont aussi visibles dans le cas de la profession médicale : qu'il s'agisse du développement des bonnes pratiques et des recommandations (la « médecine des preuves »), ou du renforcement et de la généralisation progressive des procédures d'accréditation ou de la diffusion de palmarès qui comparent et classent, au vu et au su de tous, les institutions sanitaires, on assiste au développement de dispositifs légaux, administratifs et managériaux qui peuvent contribuer à limiter l'autonomie de la profession médicale et sa capacité à s'autoréguler. Au point que certains, comme P. Castel ou D. Benamouzig, affirment y discerner le passage d'un fondement traditionnel et charismatique de la légitimité de l'autorité médicale à un fondement rationnel légal.

Enfin, ces groupes professionnels sont de plus en plus soumis à des formes d'évaluation de leurs *outcomes*, de mesure de leurs performances, d'instrumentation et de quantification du suivi de leurs activités. Concrètement, les professionnels doivent affronter de nouveaux dispositifs de contrainte et de contrôle. Que l'on regarde en direction des tribunaux, des hôpitaux, ou des services sociaux, il est attendu des acteurs professionnels qu'ils mettent leur travail en conformité avec des normes de pratique, mais aussi avec des exigences quant à l'usage des ressources utilisées et à la qualité du service rendu.

Si ces évolutions sont indiscutables, les chercheurs du CSO pensent, en revanche, nécessaire et heuristique **de ne pas souscrire au discours trop rapidement adopté de la « dé-professionnalisation » et plutôt de chercher à identifier les formes alternatives de professionnalisme qui se dessinent et se recomposent, sur les nouveaux lieux d'exercice du pouvoir professionnel**, et leur incidence sur les groupes professionnels eux-mêmes : qui sont par exemple les médecins qui participent au processus d'accréditation et à la définition des critères et comment participent-ils à la redéfinition des segments et à la constitution de nouvelles expertises etc. ? Les groupes professionnels sont en effet susceptibles de s'investir dans les nouvelles formes de rationalisation que sont, par exemple, la normalisation et la standardisation, formes qui s'apparentent à de nouvelles modalités d'organisation. Les travaux de P. Castel consacrés aux bonnes pratiques médicales illustrent la capacité des médecins à s'approprier un outil potentiellement déstabilisateur pour retrouver une place centrale dans la production et l'organisation des soins. Les recherches d'Olivier Borraz consacrées aux réseaux ville-hôpital en matière de lutte contre le sida avaient souligné un phénomène similaire. Il conviendrait de s'interroger sur la capacité d'autres groupes professionnels à faire de même, qu'il s'agisse des avocats ou des universitaires, voire des policiers.

Derrière ces questionnements, c'est plus largement les mutations du travail que les chercheurs du CSO mettent à l'épreuve afin de sortir de l'apparente contradiction entre ceux qui, d'un côté, constatent (et déplorent) que les activités professionnelles tendent à se rapprocher du travail ordinaire tandis que d'autres, à l'inverse, affirment que le travail tend à prendre les formes particulières des activités professionnelles, le travailleur se transformant en artiste, selon P.-M. Menger.

Organisations et professions

Les transformations qui affectent les activités professionnelles sont en outre souvent associées à une redéfinition des relations entre organisation et profession.

L'émergence dans certaines professions (chez les avocats, par exemple) de formes économiques proches de celles des entreprises (firmes d'avocats d'affaires) ou le renforcement dans d'autres des caractéristiques organisationnelles des structures qui les accueillent (universités, hôpitaux, tribunaux)

sont une première manifestation de l'affirmation des organisations dans le monde professionnel. En particulier, on observe un renforcement des lignes hiérarchiques dans la plupart des structures que H. Mintzberg a qualifiées de bureaucraties professionnelles. Dans certains cas, les fonctions de direction sont confiées (en partie au moins, mais de plus en plus souvent) à des non-professionnels (hôpitaux). Dans d'autres, elles restent entre les mains des professionnels, mais ils se voient attribuer plus de responsabilité, plus de prérogatives, plus de pouvoir de décision. Les leaders *primus inter pares* qui caractérisaient les fonctionnements collégiaux sont appelés à se transformer en managers. En outre, comme nous l'avons déjà signalé, la nature de la relation entre les professionnels et les structures qui les accueillent tend à se transformer. Alors que ces structures n'avaient souvent qu'une fonction d'hébergement et de protection et que le lien qui les liait aux professionnels était faible et peu contraignant, elles développent des exigences et des attentes propres, en termes de performances, de loyauté, d'appartenance...

Les professions « établies » ne sont pas les seules à connaître une reformulation des liens entre organisation et profession. Dans les entreprises industrielles et les services du secteur privé, les groupes professionnels voient aussi leur place renégociée. Hier, les détenteurs de l'expertise technique occupaient souvent une position dominante et s'employaient à cultiver leur autonomie. Désormais, les bureaux d'études ou les unités de Recherche & Développement doivent rendre des comptes, prouver leur contribution aux performances de la firme, et partager leur autorité avec les nouveaux « acteurs du marché » : les équipes commerciales, les ingénieurs chargés de l'adéquation de l'offre de la firme avec la demande de la clientèle. Là encore, la nécessité de collaborer au quotidien exige des uns et des autres qu'ils se plient à de « bonnes pratiques », à des contraintes de *reporting*, tandis que le primat des résultats et de la « satisfaction clients » tente de faire de l'entreprise un système ouvert, en prise sur ses partenaires, sur ses actionnaires et sur son environnement, ce qui pourrait la rendre moins prévisible que par le passé. Le temps n'est plus où les professionnels pouvaient se considérer comme les acteurs centraux de systèmes programmés : ils sont, aujourd'hui plus qu'avant, tributaires de « chaînes de compétences » au sein d'organisations proactives, contraintes au changement continu. L'un des effets notoires de l'usage des nouvelles technologies est alors de rendre compatible la rationalisation avec les formes les plus diverses d'organisation : la gestion intégrée de l'information compose avec la complexité des réseaux, la multiplicité des expertises, et même avec le marché ; elle prône elle-même la modularité ; elle convertit les collectifs professionnels en « communautés de savoir » ou « de pratiques » ; elle traite sur un pied d'égalité les donneurs d'ordre, les partenaires, les clients... Au sein des organisations, privées ou publiques, la « production » des professionnels se voit ainsi normalisée du fait de la mise en œuvre de procédures et autres « bonnes pratiques », définies par toutes sortes d'instances spécialisées.

Le « retour des organisations », et l'émergence de nouvelles contraintes, qui entourent les professionnels, militent par conséquent en faveur d'une attention sociologique renouvelée à l'égard des nouveaux arrangements qui se mettent en place et des comportements collectifs qu'ils suscitent.

L'une des questions qui se posent est notamment de savoir comment la régulation professionnelle évoluera. *A priori*, la confrontation à la demande ou aux usagers, ainsi que la pression qu'exercent les médias et les politiques sur les professionnels, sont de nature à susciter des pratiques plus flexibles, moins prévisibles. D'un autre côté, l'inscription des acteurs professionnels dans des organisations régies par des dispositifs de contrainte et de contrôle peut avoir des effets néo-bureaucratiques ou encourager des formes de standardisation. Les travaux sur la gestion et le fonctionnement des tribunaux semblent aller dans ce sens : derrière le « traitement en temps réel » de la procédure pénale se profile en effet un traitement standardisé des affaires, dès lors que les magistrats se trouvent contraints de répondre systématiquement et dans l'urgence à tous les faits signalés aux parquets. Le comportement des acteurs peut conforter le processus : dans les commissariats de police et les gendarmeries, on note une tendance au « repli bureaucratique » (selon l'expression de C. Mouhanna). Face aux nouvelles contraintes ambiantes, tout se passe comme si les professionnels en venaient à mettre en avant la définition formelle de leur rôle, en sorte de se protéger et de garantir l'efficacité de leur production. Certains soulignent que ces comportements de repli seraient aussi ceux d'une partie de la profession médicale, réagissant également à la judiciarisation (réelle ou fantasmée) des relations médecins/patients. On observe pareil phénomène au sein des agences de sécurité sanitaire, telle l'Afssa qu'étudie Julien Besançon, dans lesquelles le souci de se prémunir de toute mise en cause et de légitimer les avis produits conduit à introduire des procédures standardisées, relevant clairement d'un processus de bureaucratisation. Il faut donc comprendre comment des professionnels, naguère supposés utiliser constamment leur indépendance et leur autonomie dans les organisations, en viennent à mobiliser les ressources du système formel pour préserver leur position et s'en prévaloir.

Le processus de rationalisation ne condamne donc pas la régulation professionnelle, au contraire : il la remet au centre du jeu, à charge pour les acteurs en cause d'accepter les nouvelles sujétions de celui-ci. En effet, les nouveaux dispositifs de contrôle, y compris organisationnels, reposent encore souvent et très largement sur les « pairs » : que l'on pense au caractère plus collectif et plus explicite de la prise de décision (dans le monde médical notamment), à l'obligation du travail en réseau et en partenariat, ou encore à l'importance systématique accordée à l'excellence et à la visibilité des productions (comme c'est, par exemple, le cas dans le monde académique ou encore dans l'expertise scientifique en matière sanitaire). **A l'antagonisme trop souvent considéré comme inévitable entre organisation et profession semble donc se substituer une relation d'interdépendance et de renforcement mutuel dont il faut mieux saisir les ressorts.**

Rendre cette réflexion collective opérationnelle

Chacune des trois perspectives transversales que les chercheurs du CSO poursuivent et approfondissent, recoupe plusieurs programmes de recherche du laboratoire. Si le CSO peut compter sur les membres de ces programmes pour développer des coopérations, **plusieurs dispositifs ont été envisagés pour organiser et surtout étendre ces réflexions communes.** Certains sont internes au CSO, mais d'autres cherchent à associer les doctorants ou chercheurs d'autres laboratoires car il une telle réflexion doit être rapidement élargie au-delà du CSO.

Tout d'abord, la programmation du séminaire doctoral hebdomadaire du CSO reflète la poursuite des trois perspectives transversales. Des séances communes à plusieurs programmes permettent notamment de confronter les travaux menés par les uns et les autres autour de l'une des thématiques exposées plus haut.

Ensuite, des groupes de travail sur un thème transversal ont été lancés, à l'instar du groupe « Label » qui a réuni régulièrement durant plusieurs années des chercheurs et doctorants du CSO (mais aussi d'autres laboratoires) travaillant sur des objets qui les amenaient à s'interroger sur l'émergence et la solidité des labels, les activités de qualification et de jugement, les catégories de pensée collectives, mobilisées dans les échanges marchands. La synthèse des réflexions de ce groupe sera présentée et débattue en séminaire doctoral. Mais elle pourra aussi, comme le groupe « Label » en a actuellement le projet, donner lieu à une publication collective.

Enfin, pour les réflexions les plus abouties, l'organisation de séminaires de recherche, de colloques ou de conférences internationales sont entreprises, afin de faire connaître les travaux du CSO, de les confronter à ceux d'autres chercheurs et surtout de contribuer à faire évoluer l'état des connaissances autour d'un thème dont nous aurons pu démontrer toute l'importance. Ces séminaires, colloques ou conférences donneront lieu à des ouvrages de synthèse, dont les chercheurs du CSO souhaitent qu'ils constituent une contribution essentielle aux recherches en cours, en France et au plan international.